

ATTENDU QU'après consultation, les étudiants ont désigné monsieur Sébastien Leblanc ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation :

QUE monsieur Robert L. Papineau, directeur général de l'École de technologie supérieure, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée parmi les directeurs généraux des instituts de recherche et des écoles supérieures, pour un second mandat de trois ans à compter des présentes ;

QUE monsieur Jacques Picard, professeur à l'Université du Québec à Montréal, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée par le corps professoral, pour un premier mandat de trois ans à compter du 1^{er} septembre 2001, en remplacement de monsieur Jean-Pierre Collin ;

QUE monsieur Claude Olivier, professeur à l'École de technologie supérieure, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée par le corps professoral, pour un premier mandat de trois ans à compter du 13 septembre 2001, en remplacement de madame Colette Deaude-lin ;

QUE monsieur Hubert Wallot, professeur à la Télé-université, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée par le corps professoral, pour un premier mandat de trois ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Peter Radziszewski ;

ATTENDU QUE monsieur Sébastien Leblanc, étudiant, soit nommé membre de l'assemblée des gouverneurs de l'Université du Québec, à titre de personne désignée par les étudiants, pour un premier mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Jonathan Moreau.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36429

Gouvernement du Québec

Décret 754-2001, 20 juin 2001

CONCERNANT la nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 des nouvelles lettres patentes accordées à l'Institut national de la recherche scientifique par le décret numéro 1393-98 du 28 octobre 1998 et entrées en vigueur le 20 janvier 1999, le conseil d'administration de l'Institut se compose de dix-neuf membres ;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe c de l'article 3 de ces lettres patentes, trois personnes sont nommées par le gouvernement sur la recommandation du ministre, dont un étudiant de l'Institut nommé pour deux ans et désigné par les étudiants de cet institut ;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 8 de ces lettres patentes, sous réserve du troisième alinéa de l'article 55 de la Loi sur l'Université du Québec (L.R.Q., c. U-1), toute vacance est comblée en suivant le mode prescrit pour la nomination du membre à remplacer ;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 443-99 du 21 avril 1999, monsieur Dominic Therrien était nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique, que son mandat est expiré et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement ;

ATTENDU QU'après consultation, les étudiants ont désigné monsieur François Bilodeau ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de l'Éducation :

QUE monsieur François Bilodeau, étudiant, soit nommé membre du conseil d'administration de l'Institut national de la recherche scientifique à titre de personne désignée par les étudiants, pour un premier mandat de deux ans à compter des présentes, en remplacement de monsieur Dominic Therrien.

Le greffier du Conseil exécutif,
JEAN ST-GELAIS

36430